

Alors que s'ouvre à Mexico le quatrième Forum mondial de l'eau, contesté par les altermondialistes, le dogme de la privatisation des services de l'eau commence à être sérieusement ébranlé. En Amérique latine, notamment, mais aussi en France, berceau de ce modèle, où les marges pratiquées par les multinationales incitent des élus au retour à une gestion en régie municipale.

EAU

Vers la fin du pactole

UN DOSSIER COORDONNÉ PAR PATRICK PIRO



acquies Drapier le répète volontiers : il ira jusqu'au bout, lui pot de terre contre le pot de fer, jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut. Le petit, c'est la ville de Neufchâteau, une coquette bourgade vosgienne de 8 500 habitants ; le gros, c'est Veolia eau, premier opérateur mondial des services de l'eau, 67 800 collaborateurs dans 55 pays, et quelque 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. À la suite d'une procédure entamée en septembre 2004, sa filiale Compagnie de l'eau et de l'ozone (CEO) réclame 7,5 millions d'euros à la ville pour le manque à gagner et la « perte d'image » occasionnée par la rupture unilatérale du contrat qui la liait à ce prestataire de services.

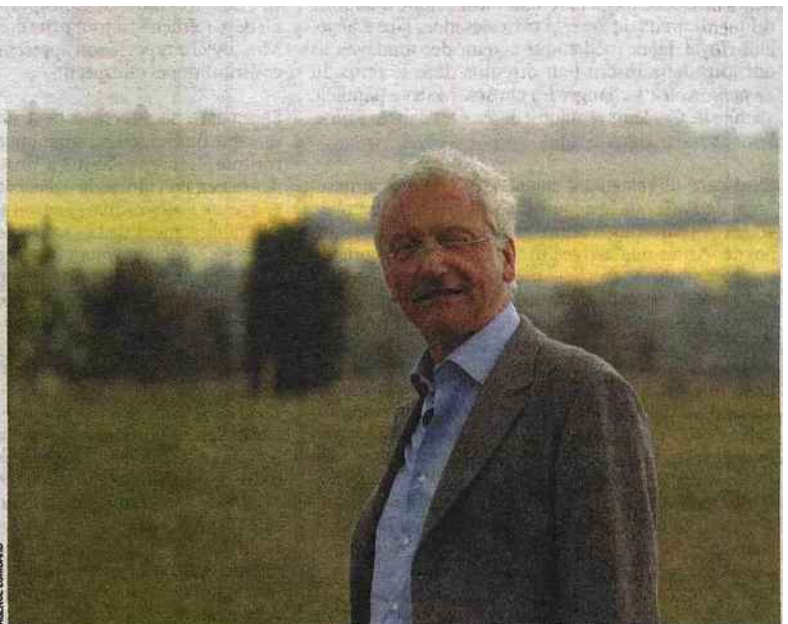
Pour Jacques Drapier, maire PS élu en 1989, la délégation de quinze ans qu'il accorde en 1993 à la CEO pour la gestion de l'eau était une opération de bon aloi : la ville, qui dispose de peu de ressources, se délestait d'une activité peu valorisante et coûteuse, et empochait un « ticket d'entrée » de 300 000 millions d'euros, investis dans la construction d'un aménagement routier. « Content de moi, mais naïf ! Mes confrères m'ont fait comprendre que j'aurais pu obtenir dix fois plus... » La pratique du ticket d'entrée était alors parfaitement légale, et ces contrats étaient peu contrôlés.

Les relations se dégradent vite entre le maire et la compagnie. Les prix de l'eau augmentent, de quelque 30 % en une demi-décennie, l'affectation de fonds provisionnés pour l'entretien et le renouvellement reste confidentielle. « Quand je demandais des explications, on me répondait : passez-nous voir au siège, à Metz, à 120 kilomètres ! Il y avait une volonté d'opacité

délibérée. » En 2000, la ville décide alors de se payer un audit. Deux ans de travail d'un expert de haut vol, ex-cadre à la Lyonnaise des eaux, qui délivre son verdict : le prix de l'eau, qui a été facturé aux Néocastrains jusqu'à 4 euros environ le mètre cube (m³), pourrait être ramené à 2,90 euros, soit une réduction de près de 30 %. Les tensions s'exacerbent, et le maire, qui convient désormais que la

délégation de service est une erreur dont il doit réparation à ses concitoyens, parle d'un retour en régie municipale.

La CEO ne l'entend pas de cette oreille, et, au nombre de ses pressions, envoie un jour un émissaire proposer à Jacques Drapier un voyage d'agrément privé. Le vase déborde brutalement. « Je l'ai mis à la porte. Ces gens-là sont d'un mépris total, ils prennent les élus pour des



Jacques Drapier, maire PS de Neufchâteau, a rompu le contrat qui liait sa ville à une filiale de V

gogos et prétendent régner sur la France ! » Il entreprend dès le lendemain de résilier le contrat, décision entérinée par le conseil municipal malgré le refus de l'opposition. Une première nationale, en tout cas pour une petite municipalité comme Neufchâteau.

Coup d'éclat, certes, mais monumentale erreur, jugent des édiles et des fonctionnaires du département – complexité technique, poids des investissements, etc. Au parti socialiste, on lui fait « *des remarques* ». La régie municipale fonctionne pourtant dès 2001. Atout précieux : la municipalité est parvenue à embaucher une partie des techniciens qui travaillaient précédemment sur le réseau de Neufchâteau.

Mais pourquoi ne pas aller plus loin ?, suggère alors Joël Reisser, directeur général des services de la municipalité. « *C'est-à-dire détacher ces services pour en faire une "régie autonome", comme y oblige d'ailleurs une loi de... 1927.* » Le pas est franchi en 2004, avec la création de la Régie autonome des eaux et de l'assainissement de Neufchâteau (Reane), qui a en charge la production d'eau potable, sa distribution, son assainissement ainsi que la facturation. La première structure du genre en France, semble-t-il. Elle possède son autonomie financière, et son conseil d'administration comporte, aux côtés de six élus et d'un représentant des salariés, deux particuliers représentants de consommateurs, qui participent notamment à la fixation du prix de l'eau.

Ce prix est aujourd'hui de 3,13 euros le m³ (après être tombé à quelque 2,90 euros), et les investissements engagés, des fonds dégagés par les recettes, ont permis de réduire de 500 m³ par jour les fuites du réseau – 20 % de la consommation journalière ! Quant aux dépenses globales de fonctionnement, elles

ont chuté de 35 %. « *Et sur la transparence des comptes, c'est le jour et la nuit !* », s'exclame Pascal Cabley, directeur de la Reane. Dernière touche à un contraste spectaculaire, qui déprécie sérieusement les prestations de la CEO : depuis le retour en régie, Neufchâteau a pratiqué trois forages pour se doter de prises d'eau supplémentaires, sécurisant un approvisionnement qui ne reposait jusque-là que sur une seule source, qui avait connu en 1997 une pollution accidentelle obligeant à l'arrêt de la production pendant plusieurs jours. « *Je n'imagine pas qu'il s'agisse d'incompétence de la part de ces puissantes entreprises, commente le maire. Dans le domaine de l'eau, ce sont les despotes des temps modernes.* »

Reste la plainte de la CEO, qui le laisse « *relativement serein* ». Il a fait voter un budget municipal 2006 où n'apparaît aucune provision pour couvrir le risque d'une éventuelle condamnation. « *C'est cohérent avec notre défense : nous nous battons pour démontrer que le principe de l'intérêt public, auquel nous avons œuvré, est supérieur à l'intérêt particulier d'une entreprise.* »

Aujourd'hui, après les sarcasmes, la petite ville qui a osé refuser la tutelle de Veolia et briser le tabou de l'impossible indépendance suscite un intérêt grandissant. « *Je reçois des appels de toute la France, des maires de droite comme de gauche* », souligne Jacques Drapier, fortement soutenu par sa population. Les pouvoirs publics sont un moment restés perplexes devant la « colle » que leur posait la Reane, objet mal identifié. Une instruction du ministère des Finances est désormais en train de constituer une « jurisprudence Neufchâteau », reprenant point par point l'expérience de la commune pour décrire l'art et la manière de créer une régie autonome.

PATRICK PIRO

Neufchâteau a osé refuser la tutelle de Véolia. Et une instruction du ministère des Finances constitue à présent une « jurisprudence Neufchâteau », reprenant l'expérience de la commune pour décrire l'art et la manière de créer une régie autonome.



Au siège du groupe Suez, un des géants de l'eau.

Trop de ronds dans l'eau...

Tollé chez les élus et les industriels : une étude de l'UFC-Que choisir dénonce les marges considérables des services de l'eau en France.

« **S**urfacturation du prix », « marges abusives », « jeu concurrentiel défaillant », « préjudice faramineux » : l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir, dans une étude rendue publique début février, ne se paye pas de demi-mots pour décrire le marché des services de l'eau potable en France. Selon ses calculs, développés sur 31 villes de France, l'eau potable est facturée aux clients de l'ordre de 1,7 fois son prix de revient à Lyon ou à Reims, de 1,5 fois à Strasbourg, à Angers ou à Nantes, de 1,4 à Paris ou à Lille, et... de 2,5 fois en région parisienne !

Le Syndicat des eaux de l'Île-de-France (Sedif), qui réunit 144 communes de la région parisienne, est particulièrement éreinté par l'étude, qui estime à 59 % la marge nette de sa facturation : « des taux beaucoup plus élevés que la moyenne des activités économiques en France ». Un rapport de l'Insee de 2004 évalue en effet ces taux à 4,2 % (transport routier), à 18,6 % (commerce de gros), et, exception, à 31,9 % (pharmacie). D'autant plus injustifiable pour l'eau, poursuit l'étude, que cette activité se déroule dans un environnement sans risque : les consommateurs sont captifs, peu sensibles au prix, et les contrats sont signés pour douze à vingt-cinq ans !

Les remous sont importants. En témoignent les protestations de la Fédération nationale des

collectivités concédantes et régies (FNCCR) et de plusieurs édiles de villes observées par cette étude. « Il y a des résultats aberrants, des erreurs de raisonnement, bref, il n'y a rien à en garder », juge Tristan Mathieu, délégué général du Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement (SPDE), qui regroupe la quasi-totalité des privés (dits « délégataires ») opérant pour le compte des municipalités – et surtout les trois mastodontes internationaux que sont Veolia eau (ex-Vivendi, ex-Générale des eaux), la Lyonnaise des eaux (groupe Suez) et Saur France (groupe Bouygues). Réuni pour une conférence de presse la semaine dernière, le Sedif, par la voix du député André Santini, son président depuis vingt-trois ans, « n'exclut pas » d'intenter un procès à Que choisir.

Trop juste, ou très fausse, cette étude ? Quels sont les éléments constitutifs du prix de l'eau en France ? Opacité, flou, etc., « on ne peut rien tirer des rapports officiels des municipalités », commente François Carlier, auteur de l'étude de l'UFC-Que choisir. Un grief également énoncé avec constance par les citoyens qui se sont penchés sur la question en France.

La démarche de l'association est intéressante, c'est une première : puisque les comptes rendus financiers des services de l'eau sont indéchiffrables, elle a tenté de constituer un modèle

Aux mains du privé

La France a « inventé » et exporte le principe de la délégation au privé des services de l'eau, avec la naissance, il y a quelque cent cinquante ans, de la Générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux, aujourd'hui les deux premières entreprises mondiales du secteur. Le recours à la délégation de service pour l'eau, qui n'y était que de 30 % vers 1955, a doublé en vingt-cinq ans, principalement grâce à la pratique du « droit d'entrée ». Sur près de ces 29 000 services, la distribution de l'eau potable (4,7 milliards de m³ annuels) est déléguée à des opérateurs privés pour 79 % des usagers, et à 53 % pour l'assainissement des eaux usées. Un marché écrasé par Veolia eau (56 %) et la Lyonnaise des eaux (29 %). Le reste est capté par Saur (13 %) et une dizaine de petites entreprises locales (2 %). Entre 1991 et 1996, les prix de l'eau ont progressé de 56 % quand l'indice général des prix augmentait de 10 %.

économique, « un peu comme si nous étions une entreprise désireuse de nous lancer dans cette activité », indique François Carlier, qui s'est entouré de multiples précautions, s'appuyant sur des données officielles, retenant les hypothèses les plus coûteuses, et soumettant sa mécanique à plusieurs experts « J'ai transmis toutes mes données aux villes et collectivités étudiantes, j'attends leurs chiffres. Pour l'instant, je n'ai entendu que des protestations verbales ».

Les futurs développements de l'affaire, surtout s'ils se produisent devant les tribunaux, devraient immanquablement apporter de précieux éclaircissements. Les gestionnaires des services de l'eau y ont-ils intérêt ? Car ce coup de tonnerre dans le monde feutré des services de l'eau est hautement révélateur d'un malaise grandissant. Au-delà du détail de la situation des villes, l'étude, quelles que soient ses imprécisions éventuelles, apporte un fâcheux éclairage sur la gestion « à la française » (voir encadré) des services des eaux. En effet, c'est dans les grandes villes que les marges calculées par l'UFC-Que choisir sont régulièrement fortes, même si, par effet d'échelle et de densité de l'habitat (moins de longueur de tuyaux par habitant), l'eau y coûte moins cher qu'à la campagne. Or, dans un système où la délégation de services est devenue une pratique très majoritaire, les deux plus grosses entreprises, Veolia eau et la Lyonnaise des eaux, règnent sans partage sur les villes de plus de 100 000 habitants, marché dont la Saur et les autres entreprises sont exclues, à quelques exceptions près, se contentant de disputer des marchés de plus petites tailles.

Même si l'étude de l'UFC-Que choisir épingle sans distinctions régies municipales et délégataires, ces derniers sont donc dans son collimateur. Dans le cas du Sedif, le délégataire est Veolia eau – c'est le plus gros contrat de France (550 000 clients, 270 millions de m³ d'eau facturés par an, 550 millions d'euros de chiffre d'affaires) –, et le préjudice pour les 144 communes franciliennes serait de 200 millions d'euros par an, selon l'association. Conclusion : « Les grandes agglomérations

sont des machines à profit pour les entreprises ».

Et dans un contexte d'absence de concurrence inutile d'alléguer d'éventuelles ententes, les faits parlent d'eux-mêmes. Les contrats sont très systématiquement reconduits avec le délégataire précédent, qui détient, avantage certain, toutes les clefs du marché local (seulement trois contrats sur mille changeraient ainsi de main chaque année⁽¹⁾), et dans certaines villes, tenues par des filiales communes à Veolia et à la Lyonnaise des eaux, les appels d'offre ne connaissent qu'une seule réponse ! Une situation d'extrême concentration et un monopole de fait, en raison de pratiques de non-agression implicites au sein du duopole dominant, que relèvent régulièrement, voire condamnant, la Cour des comptes, le Conseil de la concurrence, le Haut Conseil au service public, etc. Ces jugements sévères sont restés sans effet jusqu'à ce jour. Le renforcement notable des contrôles financiers, la surveillance des renouvellements de contrats, la limitation de leur durée, l'interdiction de la pratique du « ticket d'entrée » (voir p. 12), en partie instaurés par les lois Sapin (1993) et Barnier (1995), n'ont pas modifié cet état de fait.

Plusieurs éléments indiquent cependant que la situation pourrait désormais évoluer. Tout d'abord, la pression de citoyens de plus en plus remontés face à cette anomalie (voir ci-contre). Ils demandent désormais des comptes aux maires sur les services de l'eau, et poussent à leur retour en régie municipale. Ensuite, de nombreux élus s'interrogent dans le même sens. Plusieurs d'entre eux (socialistes, Verts et communistes, notamment), avec des acteurs locaux, sont à l'initiative, fin février, d'un « appel de Varages » en faveur d'une gestion publique de l'eau, du nom d'une petite commune du Var qui a franchi le pas du retour en régie, comme plusieurs villes en France à la suite de la rupture d'un contrat avec le privé, ou de sa non-reconduction. Au sein du Sedif, qui prend traditionnellement ses décisions à l'unanimité, 31 municipalités, menées par Christian Métairie (Arcueil) et Patrick Braouezec (Saint-Denis), sont entrées en dissidence, lançant en novembre dernier un « Appel pour une gestion publique de l'eau en Île-de-France » et proposant un audit indépendant sur la gestion du Sedif : « Car la période va connaître d'intenses négociations avec l'arrivée à échéance, entre 2006 et 2010, de deux tiers des contrats en France », souligne Jean-Luc Touly, ex-salarié de Veolia et coauteur d'un ouvrage très documenté (1). Celui du Sedif avec Veolia court jusqu'à fin 2010, celui de Paris (avec Veolia et la Lyonnaise) jusqu'à 2009, etc. L'étude de l'UFC-Que choisir devrait également déclencher le dépôt ces prochains jours, par le groupe communiste de l'Assemblée nationale, soutenu notamment par les socialistes, d'une demande de commission d'enquête. L'UMP, qui semble ne pas la souhaiter, pourrait s'en tirer, afin de ne pas faire trop désordre, en autorisant une « mission d'information » sur le prix de l'eau et les arguments de l'UFC-Que choisir.

De plus en plus de citoyens demandent désormais des comptes aux maires sur les services de l'eau, et poussent à leur retour en régie municipale. De nombreux élus s'interrogent dans le même sens.

Les usagers dans la bataille

En France, les mobilisations se multiplient contre la délégation au privé de la gestion de l'eau.

Dans de nombreuses communes, la délégation de l'eau au secteur privé provoque la colère des usagers : hausse des prix, mais aussi affaires de corruption et opacité du mode de fonctionnement des multinationales de l'eau. En la matière, les usagers de Grenoble font figure de pionniers. Ils obtiennent en 2000 le retour en régie de l'eau après la mise en cause du maire RPR Alain Carignon dans une affaire de corruption avec la Lyonnaise des eaux.

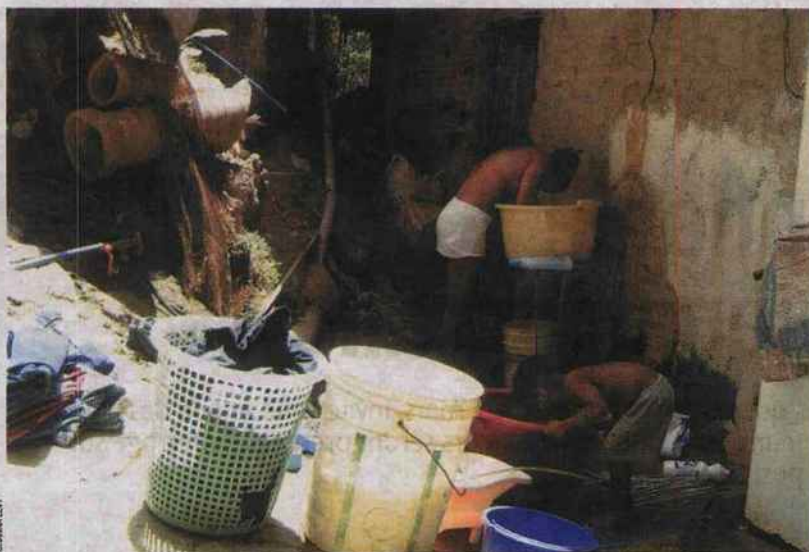
À Castres (60 000 habitants), un comité d'usagers a gagné son bras de fer engagé contre la même multinationale. Le marché de l'eau et de l'assainissement lui avait été concédé en 1990 par le maire de l'époque, Jacques Limouzy (UMP). Des usagers s'étaient mobilisés pour dénoncer le système du « ticket d'entrée » payé par la Lyonnaise à la ville. Le tribunal leur a donné raison et a jugé illégaux les tarifs pratiqués à Castres. Presse par les usagers et les élus de l'opposition, le nouveau maire UMP Pascal Bugis décide finalement le retour en régie municipale de la gestion de l'eau en 2004. Patrick du Fau de Lamothe, militant de l'association Trans'cub à Bordeaux et qui suit le dossier de Castres, précise que, depuis, « les tarifs ont baissé de 10 % ». La multinationale a déposé en 2003 un recours pour rupture de contrat qui est toujours en cours. Si le retour en régie reste marginal, il est néanmoins poussé par les quelque 170 comités locaux de consommateurs militant en faveur d'une gestion publique de l'eau, dont certains comme Trans'cub. Eau secours 31 (Toulouse) ou Eau Paris sont très actifs. Répartis sur tout le territoire et regroupés au sein de la Coordination nationale des consommateurs d'eau, ils étudient les contrats et dénoncent leurs abus. Leur discours commence à se faire entendre, relayé depuis peu par un certain nombre d'élus.

Si le prix de l'eau et la corruption sont toujours la principale motivation des mobilisations, elle tend désormais à dépasser le simple rapport de consommateur à marchand. « Aujourd'hui, le mode de gestion et la question environnementale sont au cœur du débat », estime Jean-Luc Touly, président de l'Association pour un contrat mondial de l'eau (Acme). Avec la dénonciation de la marchandisation de l'eau et la revendication d'une participation aux décisions publiques, « une nécessité à l'heure où l'emprise du privé s'étend dans de nombreux pays », souligne Catherine Gaumont, d'Eau Paris.

VALÉRIE FOUASSIÉ

P. P.

(1) *L'Eau des multinationales*, Jean-Luc Touly et Roger Lenglet, Fayard, 247 p., 19 euros. Lire aussi *L'Empire de l'eau*, d'Ivan Stefanovitch, Ramsay-Vilo, 535 p., 22 euros



La communauté d'El Rosario, un quartier de Caracas, dispose d'un budget de 300 000 euros pour s'équiper en canalisations d'eau.

Tous sur le pont

Les habitants des quartiers populaires de Caracas, au Venezuela, participent à l'équipement de leurs rues en systèmes d'adduction et d'assainissement de l'eau. Reportage.

« Plus que quelques réglages, et on pourra tester la pression de l'eau dans la maison du fond. » Reynaldo Saraya savoure cet instant. La « mesa técnica de agua » (bureau technique de l'eau), dont il est l'un des dix coordinateurs dans le quartier populaire El Rosario, remplit ses engagements. Dans quelques minutes, une ruelle de plus profitera d'un accès de qualité à l'eau potable.

Ce n'est pourtant pas l'eau qui manque dans la région de Caracas. La capitale vénézuélienne est même dotée d'un système hydraulique considéré comme l'un des plus complexes et importants au niveau mondial (système de production El Tuy). Mais, dans les faits, la construction non planifiée des barrios sur les hauteurs de la ville n'a pas été suivie des aménagements suffisants pour desservir ces quartiers où se concentre aujourd'hui la grande majorité des habitants.

Perché sur les flancs accidentés d'une colline, El Rosario ne disposait ainsi que d'un canal d'adduction longeant la rue principale du quartier, et les habitants s'y sont raccordés spontanément au gré de la densification du barrio. « C'est un tel enchevêtrement de tuyaux que l'on dirait des spaghettis », explique Reynaldo. Du coup, la pression est très faible, et il n'y a pas d'eau du tout dès que l'on s'éloigne de la canalisation. « Une situation très contraignante pour les 15 000 habitants du quartier. Dans la plupart des écoles, les enfants ne peuvent pas utiliser les toilettes ni se laver les mains. On a aussi dû attendre des mois avant que les médecins cubains mandatés par le gouvernement vénézuélien puissent ouvrir un dispensaire. »

Lorsqu'en 1999 le gouvernement d'Hugo Chávez encourage les habitants des barrios à élaborer des diagnostics en matière d'équipements hydriques et à s'organiser en « bureaux » pour monter leurs projets, El Rosario se mobilise. Mais les premières années sont difficiles. « Le maire de notre municipalité (1) et le gouverneur appartenaient alors à l'opposition. Ils ont bien sûr rejeté notre dossier. Malgré le découragement, un groupe d'habitants persévère. Et, en 2005, le processus s'accélère : il existe aujourd'hui près de 2 000

« mesas técnicas de agua » dans le pays, dont plus de 500 à Caracas. Et le gouvernement a mis à disposition de Hidrocapital, l'entreprise publique des eaux du Grand Caracas, un fond financé sur les recettes du pétrole et destiné à leurs projets.

« Le gouvernement s'est rendu compte qu'impliquer les communautés dans la réalisation des travaux et la gestion des fonds permettrait d'éviter les lenteurs bureaucratiques et de mieux contrôler les dépenses », explique José Ron, promoteur communautaire d'Hidrocapital. « Il n'y a qu'à voir à quelle vitesse vont les travaux pour juger de l'intérêt du dispositif, s'enorgueillit Reynaldo. En deux mois, nous avons refait les canalisations de vingt ruelles, trois fois plus que prévu. »

Disposant d'un budget de 980 millions de bolivars (plus de 300 000 euros), géré directement par son « bureau », la communauté d'El Rosario est à présent entièrement impliquée dans le projet. Ce sont les habitants eux-mêmes qui réalisent l'essentiel des travaux, Hidrocapital fournissant expertise technique et assistance pour le gros œuvre.

« Avant de démarrer les travaux dans une ruelle, raconte Reynaldo, on réunit ses habitants pour décider de l'organisation du travail. Chacun ensuite participe comme il peut, les hommes, en général, se chargeant des travaux pendant que les femmes préparent le « sancocho », la soupe traditionnelle d'ici. L'avancée du chantier et les dépenses engagées sont en outre régulièrement discutées en assemblée générale. En plus des rapports hebdomadaires transmis à Hidrocapital, toute la communauté peut vérifier la bonne tenue des comptes, explique José Ron. Et elle le fait. » Les habitants d'El Rosario ont en effet un projet : la restructuration du système d'évacuation des eaux usées. La gestion des dépenses est donc très pointilleuse. D'ores et déjà, près de 100 millions de bolivars ont été économisés. Et il ne reste plus à El Rosario qu'une trentaine de ruelles à raccorder à la nouvelle canalisation centrale.

JOHANNA LEVY

(1) El Rosario appartient au municipio Las Minas de Baruta, au sud de Caracas, et à l'État de Miranda.

Échecs répétés

Le forum de l'eau est contesté par nombre d'ONG, pour qui l'eau est d'abord un bien public.

Les partenariats « public-privé » (PPP) ont du plomb dans l'aile. C'est en tout cas le message que Loïc Fauchon, président du Conseil mondial de l'eau (CME), s'est évertué à faire passer avant l'ouverture du 4^e Forum mondial de l'eau (FME, triennal), que le CME organise à Mexico du 16 au 22 mars. Ce rassemblement des grands opérateurs des services de l'eau potable et de son assainissement – gouvernement, entreprises, agences de financement, banques internationales, etc. – est devenu, par défaut, le principal organe de gouvernance mondiale du secteur. Il a généré son contradictoire, le Forum international pour la défense des eaux (du 17 au 19 mars) (1), ainsi que de nombreux événements parallèles, qui rassembleront la plupart des associations, ONG et mouvements en lutte pour promouvoir une vision bien différente : l'eau, bien public mondial non privatisable, accès à l'eau pour tous, financement collectif et public de ses services, participation démocratique des citoyens à la politique de l'eau, etc.



Une première victoire ? Alors que les FME ne jureraient que par les PPP – l'exploitation privée des services « sous contrôle » du public – justifiés par l'énormité des investissements à réaliser (180 milliards de dollars par an, selon le CME), les échecs répétés enregistrés en Amérique latine ont donné à réfléchir. « Actions locales pour un défi global », c'est le thème du FME de Mexico : on jurerait un slogan d'ONG – que le CME courtise désormais ouvertement, comme c'est le cas avec la Fondation France libertés de Danielle Mitterrand. L'eau, dans les pays pauvres, ne devrait-elle pas être cédée à la population à bas prix, sans considération de son prix de revient ? Suez-Lyonnaise des eaux, en particulier, va de déboires en déboires, à Buenos Aires notamment, la plus importante concession privée au monde à ce jour, dont elle se retire devant le refus du gouvernement argentin de laisser grimper les prix de l'eau. Le contre-FME, lui, aura les yeux tournés vers l'expérience bolivienne en gestation : le nouveau gouvernement comprend un ministère de l'Eau, dirigé par Abel Memani, l'un des plus radicaux meneurs des mouvements sociaux boliviens qui ont porté Evo Morales au pouvoir. L'ambition de créer une société nationale publique des eaux, dépassant à la fois les échecs des PPP mais aussi de l'ancienne Semapa, entreprise d'État minée par la corruption et l'opacité. La solution Memani : décentralisation et, surtout, participation citoyenne au contrôle. Le principal acteur de la gestion serait ainsi une coordination nationale regroupant quelque 250 associations et mouvements.

P. P.

(1) Voir le site de la Coalition d'organisations mexicaines pour le droit de l'eau (Comda) : www.comda.org.mx